



SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE

COMITE SYNDICAL
du mercredi 16 mars 2011
A Toulouse - Immeuble le Belvédère

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT,

L'an deux mille onze, le seize mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELLAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BOUDOU Dany BRIANCON François CARASSOU Stéphane CARREIRAS Joël COHEN Pierre COTELLE Thierry DE FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry FRANCHINI Paul GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert GRIMBERT Georges	GUILLOT René HARDY Isabelle LANGÉ Régine LOZANO Guy MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MIGUEL Henri MORIN Etienne MOYET Jean-Louis PY Dominique RAYNAL Claude RUIZ Sonia SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy
SICOVAL	
DUCERT Claude FAIVRE Claudia REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	GIL Danielle RIEUNAU Guy
MURETAIN	
COLL Jean-Louis MANDEMENT André SOTTIL Alain	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
COMMENGE Jean-Claude AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime SAVIGNY Thierry	
COLLEGE DES COMMUNES	
ROUQUET Jacques FONTES André ORTEGA Catherine	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ESCOULA Louis, représenté par M. Pierre COHEN
FABRE Jean-Michel, représenté par M. Etienne MORIN
MONTAGNER Guy, représenté par M. Alain SUSIGAN
VALADIER Jean-Charles, représenté par M. Antoine MAURICE
SUAUD Thierry, représentée par M. Gilles DADOU

Délégués titulaires excusés

BRISSONNET Jean-François
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COQUART Dominique
CASSIGNOL Jean-Louis
CROQUETTE Martine
DESCLAUX Edmond
GODEC Régis

MARQUIE Bernard
SYLVESTRE Arlette
AREVALO Henri
FOURNIER Denis
PARDILLOS José
MIRC Stéphane

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
BERAIL Bernard
CASSAGNE Jean-Claude
CASSETTA Jean-Baptiste
DUFOUR Claude
FERRE Christian

DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
BOURG Jean-Claude
MORINEAU Christine
GEIL-GOMEZ Sabine
MARTINI Michèle
GALINIER Christian
COMBRET Jean-Pierre
CAMBUS Jean-Claude

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN,-Président sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions les nouveaux délégués titulaires et suppléants.

Monsieur Georges BENEY, doyen d'âge, a pris ensuite la présidence.
Le Comité a choisi pour secrétaire, Monsieur Etienne MORIN.

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le Président de séance, après avoir donné lecture des dispositions du Code Général des collectivités territoriales, relatives à l'élection du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a invité le Comité à procéder au scrutin à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection d'un Président.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Ont été désignés comme scrutateurs :
Madame Catherine ORTEGA et Monsieur André FONTES.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :58.....
- A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :3.....
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :55.....

Majorité absolue :28.....

M. Pierre COHEN tenu55..... voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Pierre COHEN est proclamé Président.

~~En l'absence de majorité absolue, il y a lieu de procéder à un second tour.~~

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN :

~~Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :~~

- ~~Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :~~
- ~~A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :~~
- ~~RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :~~

~~Majorité absolue :~~

~~M a obtenu voix.
M a obtenu voix.
M a obtenu voix.~~

~~Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M..... est proclamé Président.~~

~~En l'absence de majorité absolue, il y a lieu de procéder à un troisième tour, pour lequel la majorité relative est requise~~

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN :

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
- A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :
- RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :

M a obtenu voix.

M a obtenu voix.

M a obtenu voix.

Ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, M.....
est proclamé Président.

Et ont signé les membres présents

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 17 mars 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.